



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quinze du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 8 septembre 2015, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BENOIT, Maire-Adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Jeanne BENOIT, Nicolas MAUPETIT, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Michel PETIT, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER.

SECRÉTAIRE : Claude MORIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Joseph BONNEAU, Sylvie JOURDAIN, Marilyne PERIER.

Joseph BONNEAU ayant donné pouvoir à Marie-Jeanne BENOIT.
Sylvie JOURDAIN ayant donné pouvoir à Patrick PARANTHOËN.
Marilyne PERIER ayant donné pouvoir à Priscilla CHEVRIER.

Ordre du jour :

A. Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

B. FINANCES

- Décisions modificatives :
 - Budget Commune
 - Budget Assainissement
 - Budget Lotissement du Fief du Rocher
- Souscription livre Félix Lionnet
- École publique de Saint Sulpice en Pareds : participation communale
- Vente de terrain : Le Champ du Chateau

C. TRAVAUX - BATIMENT

- Travaux en cours
- SyDEV : Rénovation 2015 - Luminaires à Vapeur de Mercure

D. DEMANDEURS D'EMPLOI

E. DIVERS

- ADAP
- Adhésion de la Ville de Fontenay le Comte au SIAEP de la Forêt de Mervent

F. QUESTIONS DIVERSES

- Rapport Vendée Eau - année 2014

Approbation du procès verbal de la réunion du 7 juillet 2015

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

A – Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. Droit de préemption

Madame BENOIT informe le Conseil des dossiers déposés depuis le 7 juillet 2015 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 26 rue de la République, Section AD n° 166 et 684,
- Terrain situé rue des Jacobins, Section AE n° 629-630-626-628-631-625-627,
- Terrain situé 25 avenue du 8 Mai, Section AH n195 et 1/2 indivise de 196,
- Terrain situé 7 rue du Coteau Vert, Section ZB n° 280,
- Terrain situé 16 rue de la Fontaine du Bois, Section AH n° 347,
- Terrain situé 9 bis allée de la Barbinière, Section AC n° 391 pour partie,
- Terrain situé rue Croix du Tour, Section AD n° 735 (lot3),
- Terrain situé rue Croix du Tour, Section AD n° 735 (lot4),
- Terrain situé à Beaulieu, Section AK n° 109-111-114,
- Terrain situé 16 avenue du Général de Gaulle, Section AI n° 374,
- Terrain situé le Pré Jacquet – 4 rue du Teinturier, Section ZA n° 439 (lot8),
- Terrain situé rue du Fief Tardy, Section ZB n° 304,

Arrivée de Vital LEMASSON à 20 H 15.

2. Finances

Madame BENOIT présente au Conseil les décisions qu'il a prises depuis le 7 juillet 2015 :

- approbation du devis COLAS Centre-Ouest pour des petits travaux de voirie pour un montant total de 5 248.70 € HT soit 6 298.44 € TTC,

B – FINANCES

1. Décision modificative

- **Budget Commune**

Délibération n° 15.09.15.068

Madame BENOIT informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	16 767,97 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	16 767,97 €	0,00 €	0,00 €
R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 767,97 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 767,97 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	16 767,97 €	0,00 €	16 767,97 €

INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1312 : Régions	0,00 €	3 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	715,20 €	0,00 €	0,00 €
R-1322 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 850,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	715,20 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	4 565,20 €	0,00 €	4 565,20 €
D-21318-188 : 188 ATEL. JACOBINS ET TUILERIE	0,00 €	850,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	850,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	850,00 €	5 415,20 €	0,00 €	4 565,20 €
Total Général		21 333,17 €		21 333,17 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DECIDE de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

- Budget Assainissement

Délibération n° 15.09.15.069

Madame BENOIT informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DECIDE de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

- Budget Lotissement du Fief du Rocher

Madame BENOIT informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6045 : Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	0,00 €	825,00 €	0,00 €	0,00 €
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	2 275,00 €	0,00 €	0,00 €
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 275,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 275,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 275,00 €	0,00 €	2 275,00 €
INVESTISSEMENT				
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	2 275,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 275,00 €	0,00 €	0,00 €
R-168741 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 275,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 275,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 275,00 €	0,00 €	2 275,00 €
Total Général		4 550,00 €		4 550,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DECIDE de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

2. Souscription livres Félix Lionnet

Délibération n° 15.09.15.071

Madame BENOIT présente au conseil la proposition de l'Association Félix Lionnet qui projette d'éditer un second livre sur le peintre Félix Lionnet et ses œuvres. Elle propose aux collectivités une souscription au prix de 20.00 € par livre au lieu de 25.00 € prix public.

Après en avoir délibéré, le Conseil à 18 voix pour et 4 abstentions,

DECIDE d'acquérir 50 livres sur le peintre Félix Lionnet au prix de 20.00 € l'unité.

Claude MORIN indique qu'il sera nécessaire de réfléchir à l'utilisation de ces livres, il serait dommage de les acquérir pour les mettre dans un placard.

3. École publique de Saint Sulpice en Pareds : participation communale

Délibération n° 15.09.15.072

Madame BENOIT présente au Conseil la demande de la Commune de Saint Sulpice en Pareds relative à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique. Elle rappelle l'article L 212.8 du Code de l'Éducation Nationale « *les communes dont l'école publique accueille des élèves domiciliés dans une autre commune, ont la possibilité de solliciter des communes de résidence de ces élèves, une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école de la commune d'accueil, au prorata du nombre d'élèves concernés* ».

Pour l'année 2013-2014 trois enfants de la Commune sont scolarisés à l'école publique de Saint Sulpice en Pareds. Le montant des frais de fonctionnement pour l'année 2014 s'élève à 514.77 € par élève

Après en avoir délibéré, le Conseil à 18 voix pour, 3 abstentions et 1 contre,

DÉCIDE de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école publique de Saint Sulpice en Pareds pour les trois enfants domiciliés dans la commune soit 1 544.31 €.

C – TRAVAUX - BATIMENTS

1. Travaux en cours

Nicolas MAUPETIT informe le conseil des travaux en cours :

- **Les Trois Moulins** : les travaux sont pratiquement terminés, il reste la peinture au sol et la confection d'ilots.
- **Rue des Niardières** : des ilots ont été réalisés afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école. Un panneau signalétique a été installé, il reste à terminer le marquage au sol.
- **Groupe scolaire** : la modification du parking a été réalisée.
- **Espace jeunes** : les travaux de peinture sont en cours.
- **Matériel** : la mise en service des remorques pour le matériel apporte entière satisfaction.
- **Dégradations, dépôts sauvages** : les dégradations ainsi que les dépôts sauvages ont été signalés à la gendarmerie et des procédures sont en cours pour les contrevenants.
- **Site MTM** : suite aux nuisances subies par les riverains, la commune cherche par tous les moyens de contacter le propriétaire.

2. SyDEV : Rénovation 2015 – Luminaires à Vapeur de Mercure

Délibération n° 15.09.15.073

Madame BENOIT informe le conseil que le changement des luminaires à vapeur de mercure est nécessaire.

Le SyDEV a transmis le devis estimatif pour ces travaux qui s'élève à :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public	52 269.00	62 723.00	52 269.00	50.00 %	26 135.00
			TOTAL PARTICIPATION		26 135.00

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du SyDEV pour le changement des luminaires à vapeur de mercure, moyennant une participation communale de 26 135.00 € qui sera versée sur 3 exercices, soit 10 000.00 € en 2015, 10 000.00 € en 2016 et 6 135.00 € en 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

D - DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 15 juillet 2015, le nombre de demandeurs d'emploi était de 161 personnes (79 hommes et 82 femmes) soit 10.54 % de la population active.

Au 15 août 2015, le nombre de demandeurs d'emploi était de 163 personnes (78 hommes et 85 femmes) soit 10.67 % de la population active.

E – DIVERS

Arrivée d'Hélène TURCAUD à 21 H 10.

- **ADAP**

Vu l'article L11-7-5 du code de la construction et de l'habitation qui prévoit que tout propriétaire ou exploitant d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) ou d'une Installation Ouverte au Public ne répondant pas au 31 décembre 2014 aux exigences définies à l'article L111-7-3, doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée avant le 27 septembre 2015,

Considérant que cet Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'ERP réponde aux exigences réglementaires et prévoit un programme et un calendrier de travaux ainsi que les financements correspondants,

Considérant que la Commune de La Châtaigneraie est propriétaire de 18 ERP, que 3 ont fait l'objet d'attestation d'accessibilité et qu'il reste 15 bâtiments dont la mise aux normes n'a pu être réalisée avant le 1^{er} janvier 2015,

Considérant qu'une demande d'approbation d'Ap'AP s'impose,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à 22 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) qui se résume comme suit :

⇒ **Orientations et priorités :**

La Commune de La Châtaigneraie s'est engagée dans la procédure de mise en accessibilité dès 2010 en réalisant dans les délais réglementaires les diagnostics obligatoires pour les ERP du 1^{er} groupe. Ces diagnostics ont provoqué, pour certains bâtiments, des consultations de maîtrise d'œuvre et d'entreprises qui n'ont pas permis de réaliser les travaux avant le 1^{er} janvier 2015.

Priorité a été donnée aux bâtiments les plus fréquentés (salle omnisports, salle polyvalente, écoles,...).

Les travaux de mise aux normes sont étalés sur 9 ans, du fait de la situation financière de la commune.

Une consultation de maître d'œuvre est nécessaire pour confirmer la faisabilité et le phasage des travaux pour le bâtiment de la mairie.

⇒ **Coût :**

Le montant des travaux à réaliser est évalué à 247 402.50 euros H.T.



Calendrier et estimation financière :

NOM	ESTIMATION FINANCIERE								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
MAISON DU BAILLIAGE				12 100,00 €					
SALLE OMNISPORTS BONSEJOUR		3 920,00 €							
SALLE MILLE CLUB	1 000,00 €								
SALLE BELLE EPINE	7 800,00 €	8 300,00 €							
EGLISE				13 600,00 €	7 000,00 €				
SALLE OMNISPORTS CLEMENCEAU	12 400,00 €	13 220,00 €							
SALLE DES DE VIVONNE					16 392,50 €				
MULTI-ACCUEIL					370,00 €				
MAISON BLEUE						3 330,00 €			
SALLES FELIX LIONNET			320,00 €						
OFFICE DE TOURISME			320,00 €						
GENDARMERIE						200,00 €			
HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT					1 120,00 €				
MAIRIE			20 000,00 €			19 000,00 €	32 500,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
GROUPE SCOLAIRE	470,00 €								
VESTIAIRES STADE CLAUDE BETARD			3 200,00 €						
MEDECINE DU TRAVAIL			20,00 €						
MULTI-SERVICE			820,00 €						

- D'accepter le dépôt de celui-ci auprès des services de l'Etat.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte y afférant.

- **Vente de terrain : Le Champ du Château**

Délibération n° 15.09.15.075

Madame BENOIT rappelle au Conseil que lors de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2015, il a été décidé de vendre une partie des parcelles section AK 20, 97,136, 139 – AI n° 488 et AC n° 458, pour une superficie de 11 089 m², appartenant à la commune, situées zone de la Garenne derrière SUPER U, au prix de 10.00 € le m², la viabilisation, les frais de géomètre et d'actes étant à la charge de l'acquéreur. Suite au passage du géomètre, la surface réelle de l'emprise s'élève à 11 346 m².

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre une partie des parcelles section AK 20, 97,136, 139 – AI n° 488 et AC n° 458, pour une superficie de 11 346 m² (surface définie par le document d'arpentage) au prix de 10.00 € le m² à Monsieur André CHAIGNEAU étant entendu que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces du dossier.

Claude MORIN indique au conseil que lors de la dernière réunion de la commission finances la situation de trésorerie a été donnée, il aimerait savoir si le montant du terrain vendu à Monsieur CHAIGNEAU était inclus.

Comme déjà indiqué à Monsieur MORIN, le montant du terrain n'était pas compris dans cette situation, le versement interviendra après signature chez le notaire.

- **Adhésion de la Ville de Fontenay le Comte au SIAEP de la Forêt de Mervent**

Délibération n° 15.09.15.076

Madame BENOIT rappelle l'arrêté préfectoral du 14 Janvier 1944 modifié portant création du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux (SIUE) de la Forêt de Mervent.

Elle rappelle également l'arrêté préfectoral n°2011-DRCTAJ/3-346 du 18 Mai 2011 à effet du 1^{er} Juin 2011 portant modification des statuts et du périmètre du SIUE de la Forêt de Mervent, dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'ensemble des SIAEP adhérant à Vendée Eau.

Le SIUE de la Forêt de Mervent a pris la dénomination « SIAEP de la Forêt de Mervent ».

L'article 2 des statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent du 18 Mai 2011 dispose :

« Conformément aux articles L 5211-18 à L 5211-20 et L 5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIAEP de la Forêt de Mervent est constitué des 53 Communes suivantes :

Antigny	Maillezais
Auzay	Marillet
Benet	Marsais Sainte Radégonde
Bouillé Courdault	Mervent
Bourneau	Montreuil
Breuil Barret	Nieul sur l'Autise
Cezais	Oulmes
Chaix	Pétosse
Damvix	Pissotte
Doix	Puy de Serre
Faymoreau	Saint Cyr des Gâts
Fontaines	Saint Hilaire de Voust
Foussais Payré	Saint Hilaire des Loges
La Chapelle aux Lys	Saint Martin de Fraigneau
La Chataigneraie	Saint Martin des Fontaines
La Taillée	Saint Maurice des Noues
Le Gué de Velluire	Saint Michel le Cloucq
Le Langon	Saint Pierre le Vieux
Le Mazeau	Saint Sigismond
Le Poiré sur Velluire	Saint Sulpice en Pareds
L'Hermenault	Sérigné
Liez	Velluire

L'île d'Elle	Vix
Loge Fougereuse	Vouillé les Marais
Longèves	Vouvant
L'Orbrie	Xanton Chassenon
Maillé	

Le Conseil Municipal de Fontenay le Comte a décidé le 21 Juillet 2015 :

- d'adhérer au SIAEP de la Forêt de Mervent à compter du 1^{er} Janvier 2016
- de transférer la compétence « eau potable » à partir du 1^{er} Janvier 2016 au SIAEP de la Forêt de Mervent ;
- de transférer l'actif et le passif comptables pour la partie « production d'eau potable » au SIAEP de la Forêt de Mervent et pour la partie « distribution d'eau potable » directement à Vendée Eau conformément aux dispositions de l'article 6.2 de l'arrêté préfectoral n°2011-DRCTAJ/3-346 du 18 Mai 2011, valant transfert de la compétence « distribution d'eau potable » à Vendée Eau.

La Ville de Fontenay le Comte a notifié sa délibération au SIAEP de la Forêt de Mervent en date du 12 Août 2015.

Le Comité Syndical du SIAEP de la Forêt de Mervent, par délibération n°2015FME02CS03 du 27 Août 2015, a décidé :

- de valider le nouveau périmètre géographique du Syndicat incluant la Ville de Fontenay le Comte à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- de modifier le premier paragraphe de l'article 7.3 des statuts du 18 Mai 2011 de la façon suivante : « Le Bureau du Syndicat est composé du Président et de dix membres » au lieu de neuf initialement;
- d'approuver les statuts du Syndicat ainsi modifiés ;
- de notifier la présente délibération aux Communes déjà membres du Syndicat et à la Ville de Fontenay le Comte en les invitant à délibérer pour approuver les statuts modifiés du SIAEP de la Forêt de Mervent ;
- d'accepter le transfert de l'actif et du passif pour la partie « production d'eau potable » au SIAEP de la Forêt de Mervent et pour la partie « distribution d'eau potable » directement à Vendée Eau conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent, valant transfert de la compétence « distribution d'eau potable » à Vendée Eau ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de transfert de l'actif et du passif comptables avec la Ville de Fontenay le Comte et Vendée Eau à la date du 1^{er} Janvier 2016.

La délibération du 27 Août 2015 du Comité Syndical du SIAEP de la Forêt de Mervent a été notifiée à la Commune de La Châtaigneraie le 31 Août 2015, afin que le Conseil Municipal se prononce sur l'admission de la Ville de Fontenay le Comte au sein du Syndicat conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'agissant d'une modification statutaire relative au périmètre du Syndicat.

Madame BENOIT propose au Conseil Municipal :

- de valider le nouveau périmètre géographique du SIAEP de la Forêt de Mervent incluant la Ville de Fontenay le Comte à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- de valider l'élargissement du bureau du SIAEP de la Forêt de Mervent à un membre supplémentaire ;
- d'approuver les statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent modifiés tels qu'ils sont joints à la présente délibération ;
- d'accepter le transfert de l'actif et du passif comptables de la Ville de Fontenay le Comte pour la partie « production d'eau potable » au SIAEP de la Forêt de Mervent et pour la partie « distribution d'eau potable » directement à Vendée Eau conformément aux

dispositions de l'article 5.2 des statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent, valant transfert de la compétence « distribution d'eau potable » à Vendée Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau périmètre géographique du SIAEP de la Forêt de Mervent incluant la Ville de Fontenay le Comte à compter du 1er janvier 2016 ;
- de valider l'élargissement du bureau du SIAEP de la Forêt de Mervent à un membre supplémentaire ;
- d'approuver les statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent modifiés tels qu'ils sont joints à la présente délibération ;
- d'accepter le transfert de l'actif et du passif comptables de la Ville de Fontenay le Comte pour la partie « production d'eau potable » au SIAEP de la Forêt de Mervent et pour la partie « distribution d'eau potable » directement à Vendée Eau conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent, valant transfert de la compétence « distribution d'eau potable » à Vendée Eau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.

F – QUESTIONS DIVERSES

- ***Rapport Vendée Eau – année 2014***

Le rapport complet est téléchargeable sur le site internet de Vendée Eau : www.vendee-eau.fr et consultable en mairie.

L'essentiel de 2014 :

○ Volume d'eau distribué	36 058 276 m ³
○ Nombre d'abonnés	367 910
○ Consommation moyenne par abonné	98.0 m ³
○ Longueur du réseau	14 510 km

Le programme d'investissement 2014 de **Vendée Eau** s'élève à 32 710 000.00 € H.T. Il se décompose suivant le détail ci-après :

Interconnexions, extensions, renforcements, comptages, amélioration qualité des eaux	2 395 000 €
Réhabilitations d'ouvrages	2 830 000 €
Renouvellements de réseaux	8 810 000 €
Déplacement de réseaux charge de Vendée Eau	230 000 €
Déplacement de réseaux routes départementales	235 000 €
	14 500 000 €
Liaison Epinette - Apremont/Jaunay (études)	540 000 €
Extension Bureaux Vendée Eau (études)	210 000 €
Renouvellement feeders Sud-Est Vendée	10 650 000 €
Nouvelles dessertes AEP	4 200 000 €
Branchements particuliers neufs	2 000 000 €
	17 600 000 €
Terrains, matériels, logiciels et divers	210 000 €
Compteurs, Télérelève	400 000 €
	610 000 €
Total	32 710 000 €

- **Vente d'eau potable** : recettes 2014 71 230 000 € HT

- **Réunions et Manifestations :**

- **Commissions :**

- Infocom le **22 septembre** à 18 H 30
- Travaux bâtiments le **28 septembre** à 20 H
- Cadre de vie le **30 septembre** à 20 H
- Finances le **8 octobre** à 20 H

- **Manifestations :**

- **20 septembre** : Marche de l'Espoir (Lagem Taaba)
- **26 septembre** : Disco salle Clemenceau (Jeunes Sapeurs-Pompiers)
- **27 septembre** : Marche et VTT (ACLMSV85)
- **3 et 4 octobre** : Comice et foire annuelle
- **9 octobre** : Vernissage expo à 19 H
- **10 octobre** : Spectacle dans le cadre de la balade d'automne
- **Du 10 au 18 octobre** : Exposition salles Félix Lionnet
- **11 octobre** : Marche, course, VTT (ASC et Tempo15 Grégoire)
- **12 octobre** : Festival International du film (Balad'images)
- **du 14 au 27 novembre** : Exposition photos organisée par le club photo L'autre Regard, salles Félix Lionnet
- **8 novembre** : Vide greniers salle Clemenceau (APEL/OGEC Ecole Sainte Marie)
- **5 décembre** : Motothon salle Clemenceau (Comité des Fêtes)
- **6 décembre** : Marché de Noël salle Clemenceau (Comité des Fêtes)
- **19 décembre** : Spectacle (Association Miss Nancy and Co)

○ **Elections régionales les 6 et 13 décembre**

Patrick PARANTHOËN informe le Conseil qu'une commission culture aura lieu le 18 septembre à 19 h.

La convention cinéma sera signée le 25 septembre à 18 h à l'amphi avec Familles Rurales.

Concernant la Balade d'automne, le plasticien Mich Mao viendra en résidence du 10 au 18 octobre, les associations de parents d'élèves des écoles et collèges vont participer financièrement ainsi que Monsieur FOURAGE qui va verser une aide parlementaire. La participation de la commune s'élèvera à 600.00 €.

Les Jeunes prévoient de faire une réunion publique le 2 octobre à 20 H 30.

Manuella ROUET demande sous quelle association le Foyer de jeunes va être créé. Patrick PARANTHOËN indique que ce sera avec les Foyers Ruraux de Vendée.

Hélène TURCAUD demande pourquoi ce n'est pas Familles Rurales. Patrick PARANTHOËN indique qu'il n'a pas eu d'information et que l'association Familles Rurales ne s'est pas présentée lors de la réunion publique de juin dernier.

Céline BELLEAU demande si les jeunes prévoient une porte ouverte. Patrick PARANTHOËN indique que c'est prévu mais dans un deuxième temps.

Hélène TURCAUD demande s'il y a eu des informations complémentaires suite au courrier des agriculteurs concernant la production de viande qui a été communiqué au Conseil depuis plusieurs semaines. Patrick DOUILLARD indique que ce courrier a été adressé aux maires afin de relayer l'information auprès des élus.

Valérie ARTAUD demande s'il y a une évolution concernant l'utilisation des terrains de tennis extérieurs. Nicolas MAUPETIT indique qu'il faudra se rapprocher de l'association pour envisager différentes possibilités.

Elle demande que les agents des services techniques privilégient la sortie des véhicules vers la rue des Tuileries et non vers la rue du 11 novembre pour une meilleure sécurité au moment des entrées et sorties d'écoles.

Patrick DESLANDES souhaite connaître la position de la commune concernant l'accueil des migrants. Marie-Jeanne BENOIT indique que toutes les conditions d'accueil doivent être réunies (santé – intégration – scolarité – durée – travail- etc...) afin de pouvoir accueillir des migrants. Lorsque la commune aura des renseignements plus précis, ce sujet sera rediscuté en conseil.

Claude ALBERT demande quand sera la prochaine réunion de Conseil.

Marie-Jeanne BENOIT indique qu'elle aura lieu le 13 octobre.

Rappel des délibérations prises :

15.09.15.068 – Budget Général – Décision Modificative n° 3

15.09.15.069 – Budget Assainissement – Décision Modificative n° 2

15.09.15.070 – Budget Lotissement du Fief du Rocher – Décision Modificative n° 1

15.09.15.071 – Souscription livres Félix Lionnet

15.09.15.072 –

15.09.15.073 - SyDEV : Rénovation 2015 – Luminaires à Vapeur de Mercure

15.09.15.074 -

15.09.15.075 -

15.09.15.076 - Adhésion de la Ville de Fontenay le Comte au SIAEP de la Forêt de Mervent au 1^{er} janvier 2016 – Modification des statuts du Syndicat – Approbation - Autorisation